

Déclaration conjointe sur l'accélération de la mise en œuvre du Partenariat Stratégique Global entre la France et le Vietnam.

11.9.2026 - | Présidence de la République française

A l'invitation du Président de la République française, M. Emmanuel Macron, le Secrétaire général du Parti communiste vietnamien et Président de la République socialiste du Vietnam, M. Tô Lâm, s'est rendu en France en visite officielle les 10 et 11 septembre 2026. A cette occasion, il a notamment pris part au Sommet international sur l'Espace organisé à Paris.

Cette troisième rencontre entre les deux dirigeants en moins de deux ans illustre le dynamisme de la relation bilatérale et l'importance que la France et le Vietnam attachent à la pleine mise en œuvre du Partenariat stratégique global qui les lie depuis la visite du Secrétaire général, Président Tô Lâm à Paris en octobre 2024.

Les échanges entre les deux dirigeants ont confirmé le haut niveau de confiance et les nombreuses convergences de vues et d'intérêts entre nos deux pays dans les domaines de la souveraineté, du développement économique durable et de la défense du multilatéralisme. Dans l'esprit des discours prononcés au Dialogue de Shangri-La en mai 2025 par le Président de la République Emmanuel Macron et en mai 2026 par le Secrétaire général, Président Tô Lâm, la France et le Vietnam souhaitent travailler avec leurs partenaires de l'Union européenne et de l'ASEAN, ainsi qu'avec les autres partenaires affinitaires d'Europe et d'Asie, afin de défendre les principes d'un commerce ouvert et d'un environnement international fondé sur des règles, en rejetant les logiques de puissance et toute menace de recours à la force ou d'usage de la force contraire au droit international. Afin de renforcer les résiliences de leurs sociétés, les deux dirigeants ont appelé à cultiver à la fois un esprit d'indépendance et une volonté de coopération. C'est la logique qui sous-tend le nouveau plan d'action bilatéral 2026-2028 mettant en œuvre le partenariat stratégique global entre la France et le Vietnam, dont les deux dirigeants se sont félicités de l'adoption.

Dans un monde profondément déstabilisé, marqué par la multiplication des crises et la remise en cause des principes fondamentaux du droit international, la France et le Vietnam réitèrent leur volonté d'œuvrer ensemble à la restauration d'un ordre mondial stable et prospère, dans le plein respect de la Charte des Nations Unies et de ses principes, indispensable pour permettre à nos sociétés de faire face à la triple crise planétaire à laquelle elle est confrontée : le changement climatique, la perte de biodiversité et la lutte contre les pollutions ; tout en assurant la préservation de la santé au niveau mondial et en relevant les défis du développement durable. Ils réitèrent également l'importance, pour le développement de chaque pays, de la promotion et de la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

La France et le Vietnam soulignent le rôle essentiel des Nations Unies dans l'architecture internationale, tout en reconnaissant la nécessité de réforme de ses institutions. Les deux dirigeants ont ainsi apporté leur soutien à l'initiative ONU 80 du Secrétaire Général des Nations unies. Le Vietnam soutient l'initiative de la France et du Mexique visant à encadrer le droit de veto au Conseil de sécurité des Nations Unies en cas d'atrocités de masse.

Les deux pays s'engagent également à renforcer leur concertation et leur coordination dans les enceintes régionales, notamment l'ASEAN et l'Union européenne dont elles soutiennent le

rapprochement. A cet égard, la France a salué l'établissement d'un partenariat stratégique global entre l'Union européenne et le Vietnam en janvier 2026. Le Vietnam soutient la France dans le renforcement de ses relations avec l'ASEAN, apprécie les progrès accomplis dans le cadre du partenariat de développement ASEAN-France et soutient la candidature de la France au statut de partenaire de dialogue sectoriel de l'ASEAN. La France et le Vietnam soutiennent également le rapprochement entre l'Union européenne et le Partenariat Transpacifique (CPTPP), dont le Vietnam assure la présidence en 2026.

Les deux dirigeants ont également affirmé leur souhait de renforcer leur coopération dans le cadre de l'Organisation internationale de la Francophonie, au regard de leur attachement partagé à la langue française et dans la perspective du XXe Sommet de la Francophonie, organisé à Phnom Penh en novembre 2026. Ils ont salué l'accueil de cet événement majeur en Asie pour la seconde fois après le Sommet de Hanoï en 1997, et formé le vœu que celui-ci permettra de faire rayonner dans la région la 4e langue la plus parlée au monde, porteuse de nombreuses opportunités culturelles et économiques. Les deux pays se sont engagés à promouvoir la coopération au sein de la Communauté francophone, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation, ainsi que des sciences et des technologies.

La France et le Vietnam réitèrent leur attachement à la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité en mer de Chine méridionale ainsi qu'au plein respect de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer (CNUDM). Les deux pays soulignent que la CNUDM établit un cadre juridique complet pour toutes les activités menées dans les mers et les océans ; soutiennent le principe du règlement pacifique des différends ; s'opposent résolument à toute menace de recours à la force ou usage de la force contraire au droit international et réaffirment l'importance du maintien de la paix, de la stabilité, de la sécurité, de la sûreté et de la liberté de navigation, de survol et de commerce sans entrave, ainsi que du droit de passage inoffensif, en mer de Chine méridionale et partout dans le monde. Elles soutiennent les efforts régionaux pour aboutir à un Code de Conduite efficace, substantiel et conforme au droit international, en particulier à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La France et le Vietnam appellent les parties concernées à entamer rapidement des négociations pour mettre fin aux hostilités et parvenir à une paix globale, juste et durable en Ukraine, dans le respect du droit international et des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. La France et le Vietnam réitèrent leur disposition à participer aux efforts internationaux et à travailler étroitement avec les parties concernées afin de promouvoir le dialogue, de rechercher des solutions pacifiques pour mettre fin au conflit actuel au plus vite et pour la reconstruction de l'Ukraine.

La France et le Vietnam réitèrent le caractère essentiel du respect de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les États.

Les dirigeants ont exprimé leur vive inquiétude quant à la situation extrêmement préoccupante au Proche et Moyen-Orient. Ils appellent à toutes les parties à la désescalade, à la retenue et à travailler à une solution diplomatique aux conflits en cours.

Les deux dirigeants ont réaffirmé leur attachement à la liberté de navigation dans les détroits internationaux partout dans le monde, appelant au rétablissement d'un passage sûr, continu et sans entrave des navires et des aéronefs à travers le détroit d'Ormuz, conformément au droit international tel qu'il est énoncé dans la CNUDM. La France a rappelé l'initiative franco-britannique pour la liberté de navigation dans le détroit d'Ormuz (M3SOH), à laquelle le Vietnam avait participé lors de la réunion de lancement.

La France et le Vietnam marquent leur préoccupation à l'égard de la situation à Gaza, à Jérusalem et

en Cisjordanie et dans les autres foyers de tension au Moyen-Orient, et rappellent leur engagement envers la solution à deux États, la seule à même de répondre aux aspirations légitimes de paix et de sécurité des Palestiniens comme des Israéliens. Les deux dirigeants appellent toutes les parties à cesser immédiatement toute escalade des tensions, à appliquer strictement les accords de cessez-le-feu conclus, et à instaurer des cessez-le-feu durables afin de permettre l'émergence d'une solution diplomatique à Gaza, au Liban et dans les autres foyers de tension au Moyen-Orient ; ainsi qu'à respecter le droit international et la Charte des Nations Unies, y compris le principe de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, en faveur de la paix et de la stabilité de la région et du monde.

Dans un contexte de recomposition de l'économie mondiale, les deux dirigeants réaffirment leur volonté de développer des partenariats économiques fiables et mutuellement bénéfiques, de renforcer la résilience de leurs chaînes d'approvisionnement et de promouvoir des investissements durables dans les secteurs stratégiques, contribuant ainsi à la stabilité et la sécurité économiques mondiales. Les deux dirigeants se félicitent de l'organisation d'un Haut-Conseil d'Affaires Vietnam-France, qu'ils ont clôturé conjointement, et soulignent les priorités suivantes :

1. La France et le Vietnam renforceront la coopération dans le domaine de la défense, en accordant la priorité à la coopération industrielle et technologique en matière de défense, conformément aux besoins et aux intérêts de chaque pays. Pour permettre au Vietnam d'atteindre son autonomie dans ce domaine, les deux dirigeants ont encouragé leurs administrations et les entreprises des deux pays à accélérer leurs travaux. La France et le Vietnam se félicitent du renforcement de la coopération dans le domaine des opérations de maintien de la paix ou encore dans le domaine mémoriel.

2. La France et le Vietnam soutiennent la promotion, en matière de sécurité intérieure, de la coopération et de la formation dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la criminalité organisée et transnationale, de la prévention de l'immigration clandestine, de la traite des êtres humains, ainsi que dans la mise en œuvre de la Convention des Nations unies contre la cybercriminalité signée à Hanoï en octobre 2025. La France et le Vietnam se félicitent de la coopération dans le secteur des industries de la sécurité civile, notamment en coordonnant les efforts visant à renforcer les capacités opérationnelles aériennes. Les deux pays s'engagent à renforcer les échanges d'information dans la lutte contre la criminalité, et à développer la coopération en matière de protection civile notamment dans le cadre du projet européen « Global Ports Safety ».

3. Les deux pays saluent le renforcement de la coopération dans le domaine du droit et de la justice, notamment entre le Conseil d'Etat français et le ministère de la Justice vietnamien.

4. La France et le Vietnam soutiennent la promotion, dans le domaine commercial, d'un environnement international favorable à la prospérité commune. Les deux pays s'engagent à poursuivre la mise en œuvre intégrale de l'Accord de libre-échange entre le Vietnam et l'Union européenne (EVFTA), y compris en matière d'accès au marché et de protection des droits de propriété intellectuelle au service d'échanges commerciaux équilibrés. Le Vietnam salue les progrès accomplis par la France dans le processus de ratification de l'accord de protection des investissements, qui doit aboutir d'ici la fin de l'année.

La France et le Vietnam continuent de coopérer étroitement dans le domaine de la pêche, notamment en ce qui concerne le soutien technique continu de la France au Vietnam dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et le développement d'une pêche durable.

5. La France et le Vietnam renforceront la coopération scientifique et technologique pour constituer

un pilier de la coopération entre les deux pays dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du Partenariat stratégique global, notamment à travers la formation, le développement de programmes de recherche conjoints, l'investissement dans le développement des infrastructures de recherche et l'encouragement de la coopération avec le secteur privé dans les domaines d'intérêt commun identifiés dans ce plan d'action, à commencer par l'intelligence artificielle, les semi-conducteurs, la technologie quantique, la technologie numérique, la biotechnologie, les technologies énergétiques et marines, ainsi que les transports intelligents.

6. La France et le Vietnam saluent le succès du Sommet sur l'Espace qui s'est tenu à Paris les 9 et 10 septembre. Les deux pays expriment leur intention de coopérer concernant le projet de fourniture et de lancement du satellite d'observation VNREDSat-2, projet soutenu par la France à travers la mobilisation des instruments financiers français.

7. La France et le Vietnam saluent la signature d'une Lettre d'intention sur les minerais critiques, ainsi que la mise en œuvre de cette coopération matérialisée par l'accord tripartite pour la gestion durable des ressources minérales et l'amélioration des connaissances géologiques au Vietnam entre le BRGM, l'AFD et le Département de la géologie et des minéraux du Vietnam

8. L'intensification des échanges entre administrations et entreprises des deux pays pour accompagner le Vietnam dans le développement de ses infrastructures stratégiques dans les domaines de l'énergie, des réseaux de transports et notamment ferroviaires ainsi que de mobilité urbaine. Les deux dirigeants se sont félicités notamment de la signature d'un mémorandum entre le ministère de la construction du Vietnam et l'entreprise Systra en vue de la rénovation de la ligne Hanoi-Haiphong, dont la France soutiendra la réalisation. Les deux dirigeants se réjouissent du renforcement du dialogue entre les entreprises françaises et vietnamiennes dans le domaine du transport ferroviaire, ainsi que de la signature du mémorandum entre le Comité populaire de la ville de Hanoï, l'AFD et l'Université des Technologies des Transports portant sur la création de l'École des technologies ferroviaires.

9. Les deux pays saluent la poursuite du partenariat stratégique dans le domaine de l'aéronautique civile, avec la signature et l'annonce de plusieurs accords majeurs entre les entreprises françaises et vietnamiennes.

10. S'appuyant sur le partenariat stratégique global France-Vietnam, tirant parti de l'expérience et des atouts de la France dans le secteur de l'énergie et capitalisant sur les résultats positifs de la coopération passée, les deux pays poursuivront leur coopération dans ce domaine. Dans le domaine de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, cette coopération portera notamment sur l'évaluation des opportunités associées au développement de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité, la recherche et l'application de technologies électronucléaires avancées, la garantie de la sûreté et la sécurité nucléaires, ainsi que la formation et le développement des ressources humaines. La France et le Vietnam intensifieront également la coopération dans le développement des infrastructures énergétiques, la coopération technique pour la modernisation des infrastructures opérationnelles du réseau électrique et du marché de l'électricité, ainsi que le renforcement de l'intégration des énergies renouvelables.

11. Les deux pays encouragent le renforcement de la coopération dans le domaine de la santé à travers, au niveau bilatéral avec la signature d'un nouvel accord intergouvernemental et, au niveau multilatéral, avec la poursuite de la coopération dans les instances multilatérales et au service de l'approche One Health.

12. Les deux dirigeants appellent à poursuivre les efforts pour faire face à trois crises : le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution, en particulier la pollution plastique.

Les deux dirigeants réaffirment leur détermination à atteindre pleinement les objectifs de l'Accord de Paris, à travers la publication des Contributions déterminées au niveau national (NDC) ambitieuses et la réalisation des engagements visant à éliminer progressivement les combustibles fossiles, à promouvoir la fourniture d'électricité à faible émission de carbone, à développer des sources d'énergie à faibles émissions et à émissions nulles, afin d'atteindre progressivement la neutralité carbone d'ici 2050, tout en garantissant les objectifs nationaux de sécurité énergétique et de développement durable, en fonction des meilleures connaissances scientifiques dont dispose le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Les deux pays rappellent les conclusions du premier bilan mondial de l'Accord de Paris, adopté lors de la COP28, en particulier la sortie progressive des énergies fossiles, en fonction des conditions, du contexte, du niveau de développement et des exigences de sécurité énergétique de chaque pays.

La France se félicite des objectifs ambitieux du Vietnam visant à atteindre la neutralité carbone et sortir du charbon pour la production d'électricité d'ici 2050. A cette fin, le Vietnam salue la poursuite par la France de la mise en œuvre de manière plus forte et résolue de ses engagements dans le cadre du Partenariat pour une transition énergétique juste (JETP).

13. En matière de protection de la biodiversité, les deux pays réaffirment leur engagement en faveur d'une mise en œuvre efficace des objectifs du Cadre mondial dit « de Kunming- Montréal ». Les deux pays reconnaissent l'importance de la conservation et de la gestion durable de l'Océan pour atteindre les objectifs de développement durable. Les deux pays se félicitent de l'entrée en vigueur de l'accord BBNJ et reconnaissent que la première Conférence des Parties à cet accord (COP1), prévue en janvier 2027, constituera une base importante pour la mise en œuvre de cet Accord.

Par ailleurs, la France et le Vietnam se félicitent de l'organisation du Sommet sur les Deltas en marge de la Conférence de l'ONU sur l'Océan, et affirment leur souhait de poursuivre la promotion de la coopération transfrontalière sur le fleuve Mékong. La France se tient prête à appuyer le Vietnam dans la ratification de la Convention sur l'eau, portant sur la coopération dans les bassins transfrontaliers.

14. La France et le Vietnam promeuvent les échanges humains, en favorisant les coopérations dans le domaine culturel, notamment la préservation et la promotion du patrimoine, les échanges artistiques et les industries culturelles, ainsi que dans les domaines sportif, scientifique et de l'innovation, notamment à travers les programmes d'échanges d'étudiants et de jeunes chercheurs, incluant les chercheurs doctorants et les postdoctoraux favorisés par le nouveau Partenariat Hubert Curien (PHC Hoa Sen Lotus). Les deux pays s'engagent à poursuivre la mise en œuvre effective des accords de coopération signés en matière d'éducation et de formation ; en particulier, à soutenir l'enseignement du français au Vietnam.

Dans ce cadre, la France salue la perspective de l'installation de l'USTH sur le nouveau campus de Hoa Lac en 2028 qui permettra la poursuite de son développement rapide pour devenir un centre d'excellence académique dans la région.

Les deux dirigeants saluent la remise par la France du tambour de bronze d'époque Dong Son aux autorités vietnamiennes, dans le cadre de leur engagement à lutter contre le trafic illégal de biens culturels.

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/09/11/declaration-conjointe-sur-lacceleration-de-la-mise-en-oeuvre-du-partenariat-strategique-global-entre-la-france-et-le-vietnam>